

## INSTRUCTIONS DE COURSE - QUILLARDS de SPORT

**Régate Souvenir Robert Estève**  
**09 + 10 Mai 2026**  
**Lac de Léran-Montbel (09)**  
**Club de Voile des Rives de Léran (CVRL)**  
**Grade 4**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1. La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les Annexes « P » et « T » s'appliqueront.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.4 Pour les personnes qui ne peuvent communiquer oralement, la RCV 60.2(a)(1) (héler « Protest ») sera adaptée.
- 1.5 La RCV 41 est complétée par : 41 (e) : les bateaux de l'organisation pourront aider brièvement les personnes en situation de handicap pour la sécurité ou des problèmes mineurs si cela ne donne pas d'avantage.

### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard **30 minutes** avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant **21h00** la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau si le comité de course envoie le pavillon « Lima » sur le bateau départ.

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information **situé devant la terrasse du Club**.  
Une copie des informations sera, si possible, mise sur le groupe WhatsApp de l'évènement. Un briefing coureur obligatoire avec émargement aura lieu 1 heure avant le premier signal d'avertissement de chaque jour de courses.

### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse du Club.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

### 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1

Date	Classe	1er signal d'avertissement
samedi 9 mai 2026	INQ	13h00
dimanche 10 mai 2026	INQ	10h00

- 6.2 [NP] Nombre de courses par jour : courses à suivre suivant la recommandation de la Classe Mini J : durée maximale de 5 heures.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 7. PAVILLONS DE CLASSE**  
Le pavillon de la classe INQ sera présenté au briefing.
- 8. ZONES DE COURSE**  
L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONE DE COURSE**.  
L'attention des coureurs est attirée sur les zones d'éventuels écopage des Canadiens et de l'obligation de dégager ces zones sur décision du Comité de course autorisé à Annuler (puis reprendre ultérieurement) les courses en cours.
- 9. LES PARCOURS**  
9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.  
9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer sur un tableau sur le bateau comité départ.
- 10. MARQUES**  
10.1 Les marques de départ, de parcours, de changement de parcours et d'arrivée seront présentées aux briefings.  
10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.
- 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**  
Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.
- 12. LE DEPART**  
12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mat arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.  
12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.  
12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**  
13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.  
13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).
- 14. L'ARRIVEE**  
La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 15. SYSTEME DE PENALITE**  
15.1 Pour tous les INQ, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité **d'un tour**.  
15.2 **L'annexe P** s'applique, modifiée comme suit :  
15.2.1 Pour tous les INQ, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.  
15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.  
15.3 **L'Annexe « T »**, pénalité post-course et conciliation s'applique.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>
INQ	30 minutes	50 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas **20 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF ou TLE (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au local Jury, à côté du Club.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Cet affichage pourra se faire via le groupe WhatsApp. Les instructions auront lieu dans la salle du jury à côté du Club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

## 18. CLASSEMENT

18.1 Deux courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera fait en prenant en compte le total des scores de ses courses.

(b) Quand quatre courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## 19. REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* La présence au briefing quotidien est obligatoire, attestée par un émargement.

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Utilisation du bout-dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19.4 Rappel de règles de Classe Mini J : obligation d'une écope, d'un bout de remorquage flottant 8m, diamètre mini 06mm, pagaie, réserves de flottabilité en polystyrène à poste. Une VHF est optionnelle. Le canal VHF de course sera communiqué au briefing.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.





## ANNEXE PARCOURS

### Parcours 1 & 2

